

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 16

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 16.

Lausanne, 20 Août 1864.

IX^e Année

SOMMAIRE. — Du nouveau crédit pour l'artillerie rayée. — Guerre d'Amérique. — Guerre du Danemark — Campagne de Crimée. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT (au n° 15). — Un discours du général Mc Clellan. — Actes officiels.

DU NOUVEAU CRÉDIT POUR L'ARTILLERIE RAYÉE.

Les délibérations du Conseil national sur le crédit de 80 mille francs pour essais ultérieurs de pièces rayées de position, ont offert un intérêt qui nous engage à en donner une analyse, comme suite aux divers articles sur cette matière que la *Revue militaire* a publiés cette année.

C'est dans la séance du 11 juillet que le crédit a été mis à l'ordre du jour. MM. Stehlin et Delarageaz, colonels d'artillerie, ont ouvert le débat en présentant les rapports allemand et français, la commission étant unanime pour conseiller l'adoption.

MM. les rapporteurs s'appuient d'abord essentiellement pour cela, sur la nécessité de rester à la hauteur des autres armées et d'être prêts à tout moment pour la défense du sol helvétique ; il ne faut rien négliger pour s'approprier les améliorations et marcher dans la voie du progrès ; ce qui se passe en Amérique, où l'organisation militaire était peu développée au commencement de la guerre, et au Danemark qui a négligé son armement, est un enseignement pour ne pas faire la même faute, ni nous laisser surprendre avant d'être prêts et bien armés.

« Avant de s'occuper de la demande spéciale, il est utile toutefois, dit M. Delarageaz, de reprendre la question d'ensemble telle qu'elle avait été posée en décembre dernier.

Le Conseil fédéral demandait alors d'être autorisé à construire 4